



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Quatre-vingt-dix-huitième session

Rome, 17-19 mars 2014

Comité de l'éthique – Rapport annuel 2013

I. INTRODUCTION

1. Conformément à son mandat, le Comité de l'éthique soumet un rapport annuel sur ses activités au Directeur général, au Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et au Comité financier. Le présent rapport résume les informations concernant les deux réunions tenues par le Comité en 2013.

2. Le Comité agit en tant que groupe consultatif sur toutes les questions d'éthique au sein de la FAO et supervise le programme d'éthique, dont il garantit le bon fonctionnement. Il lui incombe en outre d'examiner tous les textes pertinents, notamment les politiques, règlements et règles d'éthique, la formation, les programmes relatifs à la déclaration de situation financière et la prévention des conflits d'intérêt, et de formuler des avis à leur sujet.

3. Le Comité se compose de trois personnes honorablement connues, extérieures à l'Organisation, dont la candidature est approuvée par le Conseil, sur recommandation du Comité financier et du CQCJ, d'un Directeur général adjoint et du Conseiller juridique, qui est membre de droit. Au 1^{er} janvier 2013, ses membres étaient les suivants: M. Ngonlardje Kabra Mbaidjol, Mme Anne Marie Taylor et M. José Zalaquett (membres extérieurs), M. Daniel Gustafson, Directeur général adjoint (Opérations), et M. Antonio Tavares, Conseiller juridique. Le 16 janvier 2013, Mme Anne Marie Taylor a présenté sa démission pour raisons de santé. Elle a été remplacée par Mme Suomi Sakai.

II. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE L'ÉTHIQUE

4. Le Comité de l'éthique s'est réuni à deux reprises en 2013. La première réunion s'est tenue les 27 et 28 mai au Siège de la FAO. Étaient présents les membres suivants: M. Gustafson, M. Mbaidjol, M. Tavares et M. Zalaquett. La seconde réunion s'est déroulée le 18 novembre sous la forme d'une visioconférence, à laquelle ont participé tous les membres. Les deux réunions ont été présidées par M. Mbaidjol.

5. Le Comité a invité le fonctionnaire chargé des questions d'éthique de continuer à assumer la charge de secrétaire, tout en notant que le Comité ne devait assumer aucune fonction de supervision vis-à-vis du Bureau de l'éthique.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj711f

III. DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

6. Les questions suivantes figuraient à l'ordre du jour du Comité de l'éthique en 2013:
 - Rapport annuel 2012 du Bureau de l'éthique;
 - Plan de travail du Bureau de l'éthique pour 2013;
 - Système électronique de déclaration de situation financière;
 - Relations de la FAO avec le secteur privé;
 - Rapport annuel 2013 du Bureau de l'éthique;
 - Méthodes de travail du Comité de l'éthique.
7. À sa réunion de mai 2013, le Comité de l'éthique a examiné le rapport annuel 2012 du Bureau de l'éthique et a proposé quelques modifications d'ordre rédactionnel. Il a conseillé au Bureau de publier un résumé de son rapport annuel 2012 sur le réseau Intranet de la FAO sous la forme d'un rapport d'activité, soumis préalablement au Comité financier.
8. Il s'est aussi penché sur le plan de travail du Bureau de l'éthique pour 2013, y compris le bilan actualisé des progrès accomplis quant au Programme relatif à la déclaration de situation financière.
9. Le Comité a reçu des informations sur le système électronique de déclaration de situation financière utilisé par le Programme alimentaire mondial (PAM). Il a été invité à envisager la généralisation de ce système à l'ensemble de la FAO, du PAM et du Fonds international de développement agricole (FIDA).
10. Le Comité a aussi reçu des informations sur la stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé. Il s'est déclaré préoccupé par les risques pouvant accompagner de tels partenariats et a insisté sur la nécessité de mettre en place des procédures pertinentes. Il a estimé que le Bureau de l'éthique disposait d'une marge de manœuvre pour traiter les questions éthiques qui y étaient associées.
11. À sa réunion de novembre 2013, le Comité a examiné le rapport annuel 2013 du Bureau de l'éthique et a proposé quelques modifications d'ordre rédactionnel. Ce rapport présentait les activités menées par le Bureau entre janvier et octobre 2013 au titre de chacune de ses quatre fonctions essentielles: i) programme relatif à la déclaration de situation financière; ii) éducation et sensibilisation dans le domaine de l'éthique; iii) services consultatifs; iv) élaboration du programme d'éthique.
12. S'agissant de la mise en œuvre du programme relatif à la déclaration de situation financière, il a été signalé qu'il fallait 232 fonctionnaires pour traiter les déclarations de situation financière d'ici au 31 mars 2013. Le taux d'achèvement était de 100 pour cent et aucun des 232 fonctionnaires n'entraînait dans un conflit d'intérêts.
13. Par ailleurs, le Bureau de l'éthique a indiqué qu'il avait organisé des ateliers au Siège de la FAO et dans 59 bureaux de pays pendant l'année 2013 et qu'il était en train de concevoir un programme d'apprentissage électronique, destiné à être mis en œuvre en décembre 2014.
14. Il a signalé qu'il avait adressé des avis et des orientations confidentiels sur les règlements, règles et normes de l'Organisation visant à encourager les décisions éthiques en cas de dilemmes sur le lieu de travail à quelque 117 fonctionnaires entre janvier et octobre 2013.
15. Le Bureau de l'éthique a évoqué ses autres activités, parmi lesquelles: i) assurer le secrétariat du Comité de l'éthique de la FAO; ii) participer à des forums entre organisations des Nations Unies afin de partager des informations, des expériences et des pratiques optimales; iii) être le point de contact principal au sein de la FAO en ce qui concerne la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
16. Aux deux réunions qu'il a tenues en 2013, le Comité de l'éthique a débattu de la question de ses méthodes de travail. Il a pris note du fait que le CQCJ, à sa quatre-vingt-seizième session (4-6 mars 2013), avait estimé qu'il était important que ses membres connaissent les activités du Comité de l'éthique compte tenu du fait qu'il fallait déterminer si elles devaient revêtir un caractère permanent ou s'il convenait de revoir les méthodes de travail. Les participants ont confronté leurs opinions quant

au rôle du Bureau de l'éthique, qui s'est affirmé à la FAO, dans le cadre du mécanisme global de supervision au sein de l'Organisation. Ils se sont aussi penchés sur les questions que le Comité de l'éthique pourrait creuser davantage, comme la collaboration de la FAO avec le secteur privé, la société civile et d'autres organisations. Par ailleurs, le Comité de l'éthique est convenu qu'il continuerait de se réunir physiquement et par visioconférence, selon que de besoin.